



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Augmentation des tarifs postaux pour la presse

Question écrite n° 12326

Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer interroge Mme la ministre de la culture sur la rupture d'engagement de l'État au sein du protocole État/Presse/Poste qui court jusqu'au 31 décembre 2026 et prévoyant une augmentation des tarifs postaux de 2 % maximum par an. En effet, une hausse de 7 % pour les tarifs postaux de la presse est intervenue au 1er janvier 2026 contrevenant à ce protocole. La Poste aurait donc décidé d'augmenter ses tarifs « de manière unilatérale ». Face à cette situation, plusieurs syndicats d'éditeurs ont engagé des recours devant le tribunal des activités économiques de Paris. De leur côté, l'Alliance de la presse d'information générale (APIG), la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS) et le Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM) ont saisi le Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté de ces nouveaux tarifs et le respect du protocole État/Presse/Poste susmentionné. Cette hausse conséquente et subite met en péril des titres de presse régionale, particulièrement ceux ancrés dans les territoires ruraux. Deux millions de journaux sont livrés quotidiennement et fournissent 80 % des revenus du secteur de la presse papier. Dans les territoires reculés, où la distribution de la presse repose sur l'abonnement postal, l'augmentation des coûts pourrait rendre certains journaux moins accessibles, voire conduire à leur disparition. Cette fragilisation de la diffusion menace le pluralisme de l'information, en réduisant la diversité des titres disponibles pour une partie de la population. La presse écrite traverse actuellement de graves difficultés économiques. Pourtant, à l'ère de la révolution du numérique et de l'IA, une presse sourcée et indépendante est drastiquement nécessaire. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour rétablir le respect de ce protocole dont l'État se trouve garant.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Ferrer](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12326

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 237